



Produits d'information Données automobiles Best Practice Statistique automobile

État : 24.01.2019, sous réserve de modifications

Situation de départ

L'OFROU ne publie pas de statistique automobile officielle mais propose des jeux de données brutes permettant d'élaborer ses propres statistiques. Il faut prendre en compte quelques spécificités de l'immatriculation des véhicules pour que les déclarations soient correctes.

Les utilisateurs des données s'engagent à utiliser le contenu des données soigneusement et correctement.

Les jeux de données brutes comprennent les immatriculations de véhicules

- de Suisse
- de la Principauté du Liechtenstein (FL)
- de l'enclave allemande de Büsingen
- des véhicules du CICR stationnés à l'étranger

Les véhicules peuvent

- être importés et être immatriculés d'occasion
- être importés et être immatriculés neufs
- être importés neufs mais être immatriculés d'occasion (par exemple après le trafic d'entreprise, une utilisation sur chantier, un usage agricole)

Les véhicules peuvent

- provenir d'une importation directe
- provenir d'une importation parallèle
- provenir d'un importateur général autorisé par le constructeur

Les véhicules peuvent

- être en circulation
- ne plus être en circulation

Les véhicules peuvent

- avoir un détenteur à l'étranger
- avoir un détenteur dans un autre canton

Les données relatives aux immatriculations peuvent être à tout moment modifiées suite à des corrections ou à des mutations des autorités cantonales (services des automobiles). Les premières immatriculations peuvent être actives quelques jours plus

Les véhicules de Büsingen sont immatriculés avec des plaques allemandes mais ils sont cependant saisis avec des informations rudimentaires dans le SIAC pour des raisons douanières.

Les véhicules de FL sont exclusivement enregistrés dans le SIAC. La Principauté du Liechtenstein est traitée en partie comme un canton dans le SIAC.

L'affectation à ces groupes n'est possible que de manière approximative et explique souvent les légères différences constatées dans les statistiques des bénéficiaires des données.

Veuillez respecter la description des données.

Thème

Élaborer une statistique sur les nouvelles immatriculations en Suisse

Best Practice

- Véhicules neufs avec une première mise en circulation en CH ou FL
- Exclure l'enclave allemande de Büsingen
- Incorporer la Principauté du Liechtenstein FL
- Incorporer les véhicules du CICR stationnés à l'étranger
- Actualiser les nouvelles immatriculations des mois précédents à chaque nouvelle livraison de données ; les jeux de données brutes sur les nouvelles immatriculations sont actualisés chaque mois et comprennent toujours toutes les nouvelles immatriculations depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours.

Produit d'information ; combinaison de filtres recommandée ; remarques

NEUZU, NEUZ-R (pas de filtre nécessaire, voir la description du jeu de données) ;

Les véhicules du CICR ne sont pas identifiables dans les jeux de données.
Büsingen : indication cantonale BU

Thème	Best Practice	Produit d'information ; combinaison de filtres recommandée ; remarques
Véhicules avec une première immatriculation en dehors de la Suisse / FL et mis en circulation pour la première fois en Suisse / FL durant l'année en cours.	Concernant les véhicules importés d'occasion, la date de première mise en circulation est reprise de l'étranger. La date de première mise en circulation en Suisse n'est pas saisie. Approximation pour les évaluations par année : utiliser le champ de la base de données technique <i>Date_première_saisie_année</i> .	GEBR (pas de filtre nécessaire, voir la description du jeu de données) ;
Déterminer le parc automobile en Suisse	- Incorporer les véhicules d'occasion importés - Exclure l'enclave allemande de Büsingen - Incorporer la Principauté du Liechtenstein FL - Incorporer les véhicules du CICR stationnés à l'étranger - Ne compter que les véhicules en circulation	BEST, BEST-R ; Aucun filtre requis
Déterminer des importations directes	- Utiliser une approximation : compter les véhicules neufs dispensés de la procédure de réception par type suisse - Exclure les occasions importées ou les indiquer séparément (exception : véhicules de FL)	'NEUZU, NEUZ-R, filtre <i>N°_de_réception_par_type</i> = X ou vide ; BEST, BEST-R : filtre <i>N°_de_réception_par_type</i> = X ou vide et <i>Code_occasion</i> = vide et <i>Première_mise_en_circulation_État</i> = FL ou vide
Déterminer des importations parallèles	- Utiliser une approximation : compter les véhicules avec une réception par type parallèle. - Les véhicules importés d'occasion ne doivent pas explicitement être exclus car ils sont dispensés de la procédure suisse de réception par type.	NEUZU, NEUZ-R, filtre <i>N°_de_réception_par_type</i> égal au modèle .X.... BEST, BEST-R ; filtre <i>N°_de_réception_par_type</i> égal au modèle .X....
Déterminer les importations autorisées par les constructeurs	- Utiliser une approximation : Compter les véhicules avec une réception par type d'un importateur général. - Les véhicules importés d'occasion ne doivent pas explicitement être exclus car ils sont dispensés de la procédure suisse de réception par type.	NEUZU, NEUZ-R, filtre : (<i>N°_de_réception_par_type</i> non égal au modèle .X.... et <i>N°_de_réception_par_type</i> non égal à X et <i>N°_de_réception_par_type</i> non vide) BEST, BEST-R : comme NEUZU, NEUZ-R
Répartition régionale des nouvelles immatriculations	Le NPA et la localité de la première mise en circulation ne sont pas explicitement connus. Le <i>NPA</i> et la <i>Localité</i> se rapportent toujours au détenteur actuel ou au dernier détenteur. Il peut s'agir du premier détenteur mais ce n'est pas obligatoire. L'évaluation régionale de la première mise en circulation ne peut donc être effectuée qu'avec <i>Première_mise_en_circulation_canton</i> .	
Répartition régionale des parcs automobiles	<i>NPA</i> , <i>Localité</i> et <i>Numéro_commune_OFS</i> ne correspondent pas toujours au canton dans le champ <i>Mise-en_circulation_canton</i> . Raisons possibles : - Plaques à durée limitée (<i>Code_type_de_plaque</i> dans la liste { K , Z }) avec une adresse du détenteur à l'étranger - Emplacement du véhicule différent de l'adresse du détenteur (centrale d'entreprise située hors du canton comme détenteur, séjour hors du domicile, maison de vacances, véhicule de location) non communiqué Remarque : quand un emplacement du véhicule est connu, <i>NPA</i> , <i>Localité</i> et <i>Numéro_commune_OFS</i> s'y rapportent. Dans tous les autres cas, ils se rapportent à l'adresse du détenteur.	
Camping-car	Les très petits camping-cars sans cuisine (coin pour s'asseoir et équipement de cuisine) sont immatriculés comme des voitures de tourisme et ne sont pas indiqués comme des camping-cars.	Petits camping-cars : les détecter à l'aide de <i>Marque_et_type</i> . Tous les autres : <i>Forme_de_carrosserie</i> = Camping-car